MODIFICATION N^O^ 1 DATÉE DU 26 OCTOBRE 2026

APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 30 JUILLET 2026

(le « prospectus simplifié »)

visant le FNB suivant :

FNB NINEPOINT HIGHSHARES MONDIAL TOUT-EN-UN (auparavant, FNB Ninepoint HighShares d'actions mondiales amélioré)

(le « FNB »)

À moins qu'ils ne soient par ailleurs expressément définis, les termes importants utilisés dans la présente modification (la « **modification** ») ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié. Les numéros de page renvoient à la numérotation des pages dans le prospectus simplifié.

1. Introduction

Avec prise d'effet le 26 octobre 2026, le prospectus simplifié est par les présentes modifié pour rendre compte du changement de nom du « FNB Ninepoint HighShares d'actions mondiales amélioré », qui devient le « FNB Ninepoint HighShares mondial tout-en-un » (le « **changement de nom** »).

2. Modifications techniques apportées au prospectus simplifié

Avec prise d'effet à la date des présentes, les modifications techniques qui suivent sont apportées au prospectus simplifié pour rendre compte du changement de nom :

a) Les mentions de « FNB NINEPOINT HIGHSHARES D'ACTIONS MONDIALES AMÉLIORÉ » sur la page de titre et la couverture arrière du prospectus simplifié sont remplacées par « FNB NINEPOINT HIGHSHARES MONDIAL TOUT-EN-UN (auparavant, FNB Ninepoint HighShares d'actions mondiales amélioré) ».

b) Le titre de la page 53 et les en-têtes des pages 54 et 55 du prospectus simplifié sont remplacés par « FNB NINEPOINT HIGHSHARES MONDIAL TOUT-EN-UN (AUPARAVANT, FNB NINEPOINT HIGHSHARES D'ACTIONS MONDIALES AMÉLIORÉ) ».

c) À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, toutes les mentions du « FNB Ninepoint HighShares d'actions mondiales amélioré » dans le prospectus simplifié sont remplacées par « FNB Ninepoint HighShares mondial tout-en-un ».

d) Après le dernier paragraphe à la page 55 du prospectus simplifié, le titre et le paragraphe suivants sont ajoutés :

« **NOM ET HISTORIQUE**

Avec prise d'effet le 26 octobre 2026, le nom du FNB a été modifié, passant de FNB Ninepoint HighShares d'actions mondiales amélioré à FNB Ninepoint HighShares mondial tout-en-un. »

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de parts de FNB qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de tels titres. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais prévus.

Nous avons obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts de FNB ne pourra pas invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus simplifié ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DU FNB, DU GESTIONNAIRE, DU FIDUCIAIRE ET DU PROMOTEUR

FNB NINEPOINT HIGHSHARES MONDIAL TOUT-EN-UN

(le « FNB »)

La présente modification nº 1 datée du 26 octobre 2026, et le prospectus simplifié daté du 30 juillet 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 26 octobre 2026

NINEPOINT PARTNERS LP, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON COMMANDITÉ, NINEPOINT PARTNERS GP INC., EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FNB

(signé) « *John Wilson* »	(signé) « *Shirin Kabani* »
John Wilson	Shirin Kabani
Cochef de la direction	Chef des finances

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NINEPOINT PARTNERS GP INC., LE COMMANDITÉ DE NINEPOINT PARTNERS LP

(signé) « *James Fox* »	(signé) « *Z. Edward Akkawi* »
James Fox	Z. Edward Akkawi
Administrateur	Administrateur